

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu les travaux de rénovation de l'habitation au n° 29 rue Broncquart demandés par Monsieur SAGOT Alain et réalisés par l'entreprise KOMILFO NOVASTYLE - 255 rue Edouard Pottier - 62500 LEULINGHEM.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les deux emplacements de parking en face du n° 29 rue Broncquart **du Mercredi 12 Novembre à 8h au Mardi 18 Novembre à 18h**.

Article 2 : La pose de barrières sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise KOMILFO NOVASTYLE,
- Monsieur SAGOT Alain,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 07 Novembre 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire

le - 7 NOV. 2025

